

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 27 octobre 2014 à 19 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Assistait également, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 26 mai 2014 à 19 h.
- 4. Période de questions**
- 5. Rapport du président.**
- 6. Administration, Finances et Qualité des services**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Dépôt des états des projections budgétaires et des états comparatifs au 30 septembre 2014.
 - c) Avis de motion du règlement # AG-006-2006-A05.
 - d) Adoption du règlement # AG-001-2006-A05.
 - e) Autorisation de transferts budgétaires.
- 7. Sécurité publique**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Modification à la résolution # AG-633-04-2014.
- 8. Réseau artériel et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
- 9. Culture, Récréation et Promotion touristique**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Travaux de réparation de toiture au Pavillon Violette-Gauthier.
- 10. Correspondance.**
- 11. Affaires nouvelles.**
 - a) Étude de circulation pour prolongement de la Route 370 – chemins Masson, Chertsey et Fridolin-Simard – Mandat.
 - b) Acceptation de démission – Mme Audrey Boisvert, première répondante.
- 12. Période de questions.**
- 13. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-650-10-2014 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-651-10-2014 3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 26 MAI 2014 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 26 mai 2014 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 26 mai 2014 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT.

Le président, monsieur Gilles Boucher, mentionne qu'il est à préparer le rapport sur la situation financière qui sera présenté à la prochaine séance.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES.

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Outre le dépôt des états de projections budgétaires et comparatifs, la conseillère, madame Johanne Lepage, n'a pas de commentaires particuliers à formuler.

6. b) DÉPÔT DES ÉTATS DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2014.

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sébastien Racette, trésorier, dépose pour le second semestre l'état des projections budgétaires des revenus et dépenses de l'exercice courant et les états comparatifs avec l'exercice financier précédant au 30 septembre 2014.

6. c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-006-2006-A05.

La conseillère, madame Lisiane Monette, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté pour étude et adoption un projet d'amendement # AG-006-2006-A05 au règlement # AG-006-2006 afin d'ajouter des arrêts obligatoires sur le chemin Masson à l'intersection des rues des Érables et chemin d'Estérel, sur le chemin d'Entrelacs à l'intersection de la rue du Lac-Charlebois dans les deux sens de même qu'une modification de vitesse de circulation sur le chemin Masson pour une gradation en réduction de 80 km/h à 50 km/h, puis à 30 km/h et en augmentation entre la zone de 30 km/h et celle de 80 km/h entre la rue du Chêne et juste après l'immeuble 271-273, chemin Masson.

AG-652-10-2014 6. d) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-001-2006-A05.

ATTENDU le règlement # AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des

séances du conseil d'agglomération de même que sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel adopté le 8 février 2006 et modifié par les amendements # AG-001-2006-A01, # AG-001-2006-A02, # AG-001-2006-A03 et # AG-001-2006-A04 ;

ATTENDU que l'objet du présent règlement se traduit par des modifications aux articles 6 et 9 du règlement # AG-001-2006 pour décréter l'heure de début des séances à 18 heures au lieu de 19 heures ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mai 2014 par la conseillère municipale, madame Johanne Lepage ;

ATTENDU que tous les membres ont reçu une copie du projet dudit règlement dans les délais requis et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le règlement numéro AG-001-2006-A05 modifiant le règlement # *AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil d'agglomération de même que sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel* afin d'y modifier les articles 6 et 9 concernant l'heure de début des séances du conseil d'agglomération à 18 h soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

AG-653-10-2014 6. e) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'Agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts budgétaires préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 9 octobre 2014, tel qu'il appert ci-dessous :

De	À	Montant
61-25005-000	62-22000-339	2 000\$
61-25005-000	62-23000-339	2 000 \$
62-70230-310	62-70230-670	1 250 \$

;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

La conseillère, madame Lisiane Monette, commente les statistiques sur les interventions du Service réalisées en septembre 2014.

AG-654-10-2014 7. b) MODIFICATION À LA RÉOLUTION # AG-633-04-2014.

ATTENDU qu'à la résolution # AG-633-04-2014 prise le 28 avril 2014, le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel autorisait l'achat d'équipements nautiques à même le poste budgétaire # 63-31020-000 pour un montant n'excédant pas 8 200.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que ces dépenses auraient dû être financées par le fonds de roulement de

l'agglomération sur une période de dix (10) ans comme prévu au programme triennal 2014-2015-2016 adopté en janvier dernier ;

ATTENDU la recommandation favorable du coordonnateur du Service de sécurité civile, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil modifie le dernier paragraphe de la résolution # AG-633-04-2014 de manière à ce que les dépenses précitées soient financées par le fonds de roulement de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel sur une période de dix (10) ans et autorise le Service de la trésorerie à procéder aux opérations financières inhérentes.

8. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, commente brièvement les activités du Service des travaux publics pour la préparation des équipements pour la période hivernale qui s'annonce.

9. CULTURE, RÉCRÉATION ET PROMOTION TOURISTIQUE

9. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souligne la belle réussite de cette première édition de partenariat entre la Ville d'Estérel et la Ville centre pour des activités communes lors des Journées de la Culture en septembre dernier.

AG-655-10-2014 9. b) TRAVAUX DE RÉPARATION DE TOITURE AU PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Bernard Malo, relativement à des travaux requis et urgents à la toiture du Pavillon Violette-Gauthier au 70, chemin Masson ;

ATTENDU qu'un contrat de réfection a été octroyé à Toitures Laurentienne au montant de 6 044.79 \$ plus les taxes applicables par la résolution # 5000-07-2014 adoptée le 21 juillet 2014 par le conseil de la municipalité centrale, ces dépenses étant payables par le fonds de roulement de l'agglomération sur une période de dix (10) ans ;

ATTENDU qu'en cours de réalisation des travaux, des travaux nécessaires et non prévus au contrat précité impliquant une dépense additionnelle au montant de 5 830.83 \$ plus les taxes applicables ont dû être également effectués pour compléter les réparations de la toiture ;

ATTENDU que des travaux intérieurs au plafond du Pavillon Violette-Gauthier découlant des travaux d'urgence doivent également être réalisés pour un montant n'excédant pas 2 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les faits et gestes du directeur général, monsieur Denis Leclerc, autorisant les travaux d'urgence et autorise le paiement final pour un montant total de 11 875.62 \$ plus les taxes applicables à Les Toitures Laurentienne.

QUE ce conseil autorise une dépense d'un montant n'excédant pas 2 000.00 \$ pour les réparations intérieures au plafond et aux installations électriques du Pavillon

Violette-Gauthier.

QUE la totalité de ces dépenses soient payables par le fonds de roulement de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel sur une période de dix (10) ans.

10. CORRESPONDANCE

11. AFFAIRES NOUVELLES

AG-656-10-2014 11. a) ÉTUDE DE CIRCULATION POUR PROLONGEMENT DE LA ROUTE 370 – CHEMINS MASSON, CHERTSEY ET FRIDOLIN-SIMARD – MANDAT.

ATTENDU que les villes d'Estérel et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson désirent que le ministère des Transports reconnaisse un tronçon du chemin Masson, le chemin de Chertsey et le chemin Fridolin-Simard représentant actuellement une artère du réseau artériel de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel comme un prolongement de la Route 370 pour joindre la route 125 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de documenter le dossier à présenter en y incluant une étude de caractérisation du segment visé sur le plan de circulation global en appui aux discussions ;

ATTENDU la proposition de monsieur Jude Tremblay, ing. de Le Groupe S. M. International inc. pour procéder à une campagne de comptage de véhicules, à une collecte de données, à une analyse et à présenter les avenues possibles pour la suite du dossier, le tout pour un budget de 5 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil mandate Le Groupe S. M. International inc. à procéder selon sa proposition à l'étude de caractérisation du segment de route précité pour un montant n'excédant pas 5 000.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel non affecté au 31 décembre 2013.

AG-657-10-2014 11. b) ACCEPTATION DE DÉMISSION – MME AUDREY BOISVERT, PREMIÈRE RÉPONDANTE.

ATTENDU la démission de son poste de première répondante de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel telle que formulée par madame Audrey Boisvert en date du 20 octobre 2014 conséquemment à son manque de disponibilité ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de madame Audrey Boisvert à titre de première répondante effective au 20 octobre 2014, la remercie de sa disponibilité et de ses bons services tout au long de ses quatre années de services et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles occupations.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-658-10-2014 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 20, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
président

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier